

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE

Le **VINGT HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à NEUF HEURE**, les membres de la Commission de Suivi Sanitaire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PICHÉRY.

Étaient présents : PICHÉRY Ph. – AUDIGE J. – BARROY R. – BERGERAT D. – BERTHELOT L. – BURGAT C. – CARTIER L. – COLLINET C. – CONTINANT C. – DEMATONS D. – GERARD G. – GUERITTE M. – MORENVILLEZ M-F. – PEIRIN J-M. – SALAUN J-P. – THIL Ph. – TOLBA S. – TORRES P.

Absents excusés : COLSON M. – DINANT S. – MATHIEU B. – PAOLUCCI D. – THIRIET F.

Assistaient : GRENIER S. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le document présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission de Suivi Sanitaire.

Monsieur PICHÉRY rappelle que l'activité de la Commission de Suivi Sanitaire a vigoureusement été neutralisée depuis la réunion d'installation qui s'est tenue le 6 Mars 2020. La crise sanitaire sans précédent n'a épargné rien ni personne, y compris le fonctionnement de cette Commission. Le Président rappelle également que les activités de la CLI ont été perturbées par le renouvellement de ses instances de gouvernance suite aux élections municipales et départementales.

Ce premier temps d'échanges et de concertation, s'était déroulé avec la présence symbolique de l'ARS (Autorité Régionale de Santé) et avec les excuses de Santé Publique France. Il rappelle que le contexte sanitaire mobilisait déjà pleinement ces organismes de santé publique. Pour autant, cette première réunion s'est voulue très constructive et porteuse d'ambitions intéressantes qu'il convient de reprendre afin de poursuivre les travaux sur la santé des populations vivant à proximité du Centre de Stockage de l'Aube.

Le Président rappelle que les membres de la Commission de Suivi Sanitaire avaient souhaité que soient observés et suivis, sur une périodicité déterminée en amont, divers indicateurs de santé. Ils espèrent ainsi appréhender les enjeux de la santé de manière générale, sans nécessairement cibler des travaux uniquement effectués sur des sujets liés à la radioactivité.

Le Président rappelle le projet CIGEO, centre industriel de stockage géologique de déchets hautement radioactifs à vie longue encore à l'étude et qui sera implanté en Meuse / Haute-Marne. C'est dans le cadre de ce projet qu'il a été décidé de constituer un observatoire de la santé des riverains nommé OSaRiB. Ce projet d'observatoire est une réponse concrète à une demande du CLIS, Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure. Cet observatoire vise à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant à proximité du site envisagé pour le projet de centre de stockage. Le Président précise qu'il s'agit d'une démarche impliquant divers partenaires tels que l'ARS Grand Est (Agence Régionale de Santé), l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire), la préfecture ainsi que Santé Publique France et le CLIS de Bure. Cet observatoire collectera

et analysera différentes données (épidémiologiques, démographiques, socio-économiques) et s'intéressera également au vécu des riverains, à leurs pratiques et à la perception qu'ils ont de leur santé et de leur environnement.

Monsieur PICHERY indique avoir trouvé cette démarche, portée et animée par un organisme indépendant nommé ORS (Observatoire Régionale de la Santé), particulièrement intéressante. Cet organisme joue un rôle important dans la mise en place de ce projet d'observatoire de la santé des riverains. C'est dans ce cadre qu'il ajoute avoir rencontré le 26 Octobre 2021 la Directrice dudit observatoire accompagnée d'une spécialiste de la santé. Dans ses missions reconnues nationalement, l'ORS dispose d'un grand nombre de données en matière de santé obtenues par la réalisation de comparaisons nationales établies selon les mêmes configurations.

Le Président rappelle que la Commission de Suivi Sanitaire doit à présent entrer dans une phase opérationnelle et soumet aux présents membres l'idée de solliciter l'appui de l'ORS afin de mettre en place un observatoire de la santé des riverains autour du Centres de Stockage de l'Aube. La Cli n'est pas en capacité de structurer la démarche et doit s'appuyer sur les compétences d'un partenaire reconnu. La mise en place de ce projet lui semble pertinente considérant les multiples paramètres qui peuvent être pris en considération. De plus, il s'agit d'un projet très ambitieux pouvant intéresser dans leurs missions actuelles, les partenaires de la CLi tels que l'ARS, Santé Publique France et les collectivités territoriales.

Sur le plan financier, le Président précise que le coût de mise en œuvre de ce projet est élevé mais reste compatible avec les moyens financiers dont dispose la CLi grâce aux réserves qu'elle a pu constituer depuis plusieurs années.

C'est dans le cadre d'une co-construction et d'un partage collaboratif, que la CLi peut intégrer dans le processus de mise en place de cet observatoire, l'ARS et Santé Publique France, qui permettra à ces derniers de contribuer au financement d'une telle démarche.

L'Observatoire Régional de Santé, pilote et animateur de cette opération, est en capacité de proposer à la Commission de Suivi Sanitaire les pourtours d'un observatoire, qui seront propres à notre territoire. Cependant, le projet OSaRiB n'est pas complètement transposable et nécessite d'être réinterrogé sous le prisme des attentes locales. En s'appuyant sur les données dont ils disposent, l'ORS accompagné d'un comité scientifique et d'un comité de pilotage, pourront rédiger une proposition d'avant-projet pour la CLi de Soulaines.

Le Président réaffirme sa volonté d'avancer et d'entrer dans une phase opérationnelle, sans négliger la réflexion. Il espère que la CLi enrichira sa réflexion en s'inspirant des études sanitaires engagées sur d'autres territoires et en s'assurant que les éléments restent conformes aux attentes de la Commission. Afin de faire avancer la recherche, la Commission de Suivi Sanitaire doit s'adjoindre de l'expertise d'organismes reconnus qui maîtrisent ces sujets complexes. L'ORS, qui est en capacité de mener à bien ce projet, pourrait aider la CLi à progresser sur ses idées.

Le Président invite les membres à faire part de leurs observations sur cette proposition exposée.

Monsieur CARTIER s'interroge sur l'absence de représentants de l'ARS et de Santé Publique France.

Monsieur PICHERY rappelle que cette rencontre se déroule entre acteurs du territoire. Il regrette l'absence de ces interlocuteurs, qui en cette période de crise sanitaire, travaillent sur d'autres sujets prioritaires. Ces organismes lui ont néanmoins confirmé tout l'intérêt qu'ils portent à la démarche engagée par la Commission de Suivi Sanitaire.

Monsieur CARTIER s'interroge de la possible collaboration entre la CLi de Soulaines et l'ORS. En effet, les précédentes études sanitaires étaient portées par Santé Publique France, dont la mission principale est de réaliser des études épidémiologiques. C'est en ce sens qu'il ne trouve pas utile d'entreprendre une collaboration avec l'ORS.

Selon Michel GUERITTE, OSaRiB est un prétexte pour ne pas mener d'enquête épidémiologique dont les seuls résultats observés révéleront les conséquences du cumul des faibles doses, les retombées des essais nucléaires et celles du nuage de Tchernobyl. Monsieur GUERITTE indique que dans le cadre de l'étude REVELA-13, ce sont les médecins qui sont amenés à recenser au sein de leur patientèle divers cas de cancers car ils disposent des antécédents médicaux de chaque patient.

Le Président PICHÉRY rappelle que les interrogations exprimées par les membres de la Commission vont au-delà d'une « simple » enquête épidémiologique. C'est d'ailleurs en ce sens que certains ont déclaré ne pas être malade mais pour autant ne pas se sentir en bonne santé. Se limiter à une approche épidémiologique conduira certainement à une simplification des procédures mais ne correspondra pas aux différentes attentes des populations qui pourraient être traitées plus largement dans un observatoire de santé.

Monsieur GUERITTE regrette que les fiches de signalement remplies par les médecins ne soient pas reprises dans le modèle OSaRiB.

Le Président rappelle que les médecins ne s'adressent pas directement à OSaRiB mais à l'ORS qui, en raison de son statut, a accès à l'ensemble des déclarations rédigées par les professionnels de santé et dont elle extrait les renseignements selon le territoire concerné.

Monsieur GUERITTE précise que l'ORS peut accéder aux données issues des hospitalisations et des décès mais pense que ces archives nationales sont douteuses et complétées avec négligence. Il est convaincu de l'existence d'un problème de santé publique dans le secteur du Soulainois et exige que des médecins rémunérés par la CLi œuvrent à la construction d'un recueil de signalement.

Madame DEMATONS souligne que chaque professionnel intervenant dans le système de santé doit respecter le secret médical.

Monsieur TORRES propose que la CLi réfléchisse à une collaboration avec un nouvel organisme animateur. Au regard de la crise sanitaire, Santé Publique France est amenée à prioriser ses missions et, dans le cas où la Commission attend des résultats prochainement, il est utile de sélectionner un maître d'œuvre disponible pour conduire et mettre en place les actions attendues.

Monsieur PICHÉRY rappelle qu'il est nécessaire de connaître en amont les attentes et les thématiques que les membres de la Commission souhaitent suivre et observer. S'il s'agit de statistiques épidémiologiques alimentées par la connaissance des praticiens du terrain, alors la Commission devra délibérer sur un projet de type REVELA-13. Cependant, considérant que l'attente des membres porte sur une analyse approfondie, il s'agirait plutôt d'une démarche type OSaRiB et c'est seulement dans ce genre de démarche que peuvent être pris en compte le vécu des riverains ainsi que la perception qu'ils ont de leur santé et de leur environnement. Ces éléments correspondent aux préoccupations que chacun avait révélé et nécessitent d'être intégrés à la réflexion de la Commission.

Madame BERTHELOT juge nécessaire d'orienter le choix de la Commission vers une surveillance de la santé des riverains qui répond aux attentes de la majorité des populations. De plus elle rappelle que, dans le cadre d'une démarche scientifique, il est nécessaire d'observer avant de conclure à des causes infondées. Madame BERTHELOT porte un intérêt au projet OSaRiB qui implique une observation

épidémiologique, démographique et socioéconomique amenant une approche globale qui lui semble intéressante. Néanmoins, elle suggère de rester vigilant en termes d'indépendance et demande que soit sollicité l'implication des élus locaux et des citoyens dans ce projet qu'elle espère efficace et rapidement mis en place. Aussi, elle souhaite que de par son rôle majeur, Santé Publique France soit engagé à long terme dans ce projet, et que l'étude prenne en compte un large périmètre englobant les départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

Le Président précise la première étape à définir : celle du choix du périmètre de l'étude. Il estime qu'en fonction des données à analyser et leur degré d'importance, certaines pourront être engagées prioritairement. En effet, la Commission pourra gagner du temps à partir d'informations déjà disponibles qui faciliteront le recueillement. Chacune de ces décisions relèvent d'un choix collectif fondamental.

Monsieur GUERITTE souhaite qu'il soit tenu compte des vents dominants et des flux de l'eau. Il ajoute qu'il reste indifférent aux demandes exprimées par les riverains s'agissant de la mise en place d'un observatoire de la santé.

C'est pour cela que le Président PICHERY rappelle qu'il est important de mettre en place un observatoire de la santé qui permettra peut-être de révéler des situations qui interpellent. Il souligne que jusqu'à preuve du contraire, les conclusions annoncées par Monsieur GUERITTE ne font pas force de loi.

Monsieur PEIRIN fait référence à la première enquête sanitaire menée il y a onze ans et rappelle son objectif qui portait sur la surveillance de la santé des riverains. Cependant, il se souvient que le nombre de riverains et le manque d'outils disponibles nuisaient aux résultats obtenus. Il déclare être satisfait que la CLi continue d'envisager la surveillance de l'état de santé des populations autour du Centre de Stockage de l'Aube et espère qu'elle utilisera les outils et ressources nécessaires mis à sa disposition.

Pour Madame BERTHELOT, les démarches intuitives évoquées par Monsieur GUERITTE ne sont pas considérées comme robustes par la communauté scientifique et politique du fait qu'un important nombre de cancers est constaté sur l'ensemble du territoire national. Les riverains sont inquiets mais aucun outil n'a encore été mis en place pour objectiver cette intuition. Il est donc nécessaire d'utiliser les expertises existantes et les compétences acquises, pour envisager un gain de temps. Madame BERTHELOT souhaite que soit mise en place une étude pérenne et intéressante qui permettra à l'avenir, de générer des séries statistiques.

Monsieur PICHERY rappelle tout l'enjeu d'un observatoire de la santé reposant sur la pérennité. La CLi, accompagnée de spécialistes, va porter ce projet, pouvant dans un futur proche, être engagé par le département, où la santé constitue une préoccupation importante chez les citoyens.

Monsieur TORRES précise que le projet OSaRiB concerne les départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Il trouve intéressant que ce projet s'inscrive dans la pérennité. Contrairement à Monsieur GUERITTE, la perception et le ressenti des riverains du territoire intéresse l'ANDRA, souvent mis en accusation et dont la collecte de ces données lui semble nécessaire.

Monsieur BURGAT partage entièrement l'avis de Madame BERTHELOT. Cependant, il souhaite être certain que l'ORS soit un intervenant indépendant.

Le Président lui indique qu'il s'agit d'un organisme associatif dont la CLi pourra diffuser la composition de son Conseil d'Administration, composé uniquement de spécialistes de la santé. Dans le cas où il s'agirait d'un organisme dépendant, il faudra que la commission reste impliquée et fasse preuve d'esprit critique en permanence. Le rôle de cette Commission est de s'interroger et de s'assurer de

disposer de réponses précises.

Les Citoyens du Coin regrettent l'ordre du jour qu'ils estiment être trop léger et auraient souhaité disposer de la présentation du projet OSaRiB en amont. Ils souhaitent que soit revue l'organisation des réunions de la Commission de Suivi Sanitaire et que soient diffusés des documents préparatoires ainsi qu'un ordre du jour précis.

Le Président entend la remarque et son bienfondé. Il rappelle aussi que l'entretien avec l'ORS s'est tenu entre l'envoi de la convocation et la réunion de ce jour.

Monsieur GUERITTE rappelle que la CLI ne détient pas le monopole du déclenchement d'enquêtes épidémiologiques.

Le Président précise que tout individu peut initier diverses études épidémiologiques mais qu'il est nécessaire de s'interroger sur la légitimité dont on dispose afin que l'étude soit reconnue. Concernant la mise en place d'un observatoire de la santé par la CLI donne davantage de légitimité à cette démarche.

S'agissant des interrogations de Monsieur COLLINET se rapportant au périmètre de l'enquête, le Président lui indique que ce dernier sera défini lors de la constitution du cahier des charges. Il propose de se rapprocher de l'ORS pour envisager la présentation d'une proposition qui abordera les sujets principaux ainsi que le périmètre de l'étude. Une fois la proposition rédigée, l'organisme, accompagné de représentants de l'ARS et de Santé Publique France, interviendra auprès de la Commission de Suivi Sanitaire pour présenter et aborder le cahier des charges. Les membres de la Commission pourront à cette étape, exprimer leurs critiques constructives.

Madame BERTHELOT souhaite prendre la décision de mettre en place un observatoire de la santé sur le territoire, après présentation du projet par l'ORS.

Monsieur AUDIGE pense que cette démarche permettra aux membres de la Commission de prendre une décision en connaissance de cause sur la base d'un avant-projet.

Le Président trouve cette proposition cohérente et se rapprochera prochainement de l'ORS, l'ARS et Santé Publique France afin de fixer une date de rencontre, s'agissant de la présentation de l'avant-projet à l'ensemble des membres de la Commission.

Sur le sujet de l'indépendance, le Président rappelle que les membres de la Commission devront faire preuve d'esprit critique sur les éléments présentés, seront amenés à poser les questions nécessaires et à insister sur les données alarmantes. Il précise que dans chaque corporation, 95% des personnalités publiques exercent leur activité avec une grande sincérité et fait confiance en la déontologie des médecins sur les questions de santé publique. Il rappelle qu'il est tout de même nécessaire de rester vigilant.

Monsieur CARTIER suggère de convenir d'un nouvel horaire de réunion, considérant que tous ne peuvent pas se rendre disponible en journée.

Monsieur PICHERY propose que la prochaine réunion de la Commission de Suivi Sanitaire se tienne en fin de journée (17 heures).

Le Président rappelle en conclusion, une synthèse des principales attentes exprimées par la Commission de Suivi Sanitaire :

- La Commission de Suivi Sanitaire, dans sa majorité, souhaite que soit mis en place un observatoire de la santé des riverains sous réserve d'en connaître les objectifs et le fonctionnement.
- Le Président prendra prochainement l'attache de l'ORS, afin que soit élaboré un avant-projet qui sera proposé à la Commission de Suivi Sanitaire.
- Selon les délais proposés, l'ORS accompagné de l'ARS et Santé Publique France présenteront lors d'une prochaine réunion, l'avant-projet se rapportant à la mise en place d'un observatoire de la santé sur le territoire aubois et haut-marnais. Le Président envisage que cette réunion se tienne début 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20.

Le 22/11/2021

Le Président de la Commission de Suivi Sanitaire
Philippe PICHERY



Le CLIS lance OSaRiB :

Un diagnostic sur la santé des riverains de Bure

OSaRiB pour Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure est une réponse concrète à une demande du CLIS, Comité local d'information et de suivi du laboratoire de Bure. Cet observatoire vise à faire un état des lieux de la santé physique et psychologique des habitants vivant à proximité du site envisagé pour le projet de centre de stockage. Dans un premier temps, à la rentrée, des études de terrain auprès des riverains vont être faites par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est.

OSaRiB (Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure) se met en place dans le cadre d'un projet qui se développe depuis plus de 25 ans. A terme, la création éventuelle d'un centre de stockage des déchets radioactifs sous terre, après des années d'études réalisées par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) dans le laboratoire de Bure.

L'ARS (Agence régionale de santé) Grand Est, l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), la préfecture de la Meuse ainsi que Santé publique France et le CLIS (Comité local d'information et de suivi du laboratoire de Bure) ont mis en place en 2017 un groupe de travail qui a réfléchi à un état des lieux de la santé avant tout stockage (état de référence sanitaire) et à un suivi dans le temps de l'état de santé des riverains du site envisagé pour le projet de centre de stockage. A la rentrée prochaine, la collecte, l'analyse et l'interprétation des premières données vont pouvoir débuter, avec l'appui d'un conseil scientifique composé de spécialistes en épidémiologie, santé publique et sociologie.

De nombreuses données analysées

OSaRiB collectera et analysera différentes données : épidémiologiques, démographiques, socio-économiques, et s'intéressera également au vécu des riverains, à leurs pratiques et à la perception qu'ils ont de leur santé et de leur environnement. Dans ce cadre, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est, en collaboration avec Santé publique France, va organiser dès cet automne des études de terrain en menant des entretiens collectifs et individuels sur la base du volontariat.

Cet état des lieux sera refait à intervalles réguliers si le projet d'enfouissement est décidé. Objectif final de ce dispositif : suivre l'évolution de l'état de santé des populations riveraines, détecter une évolution anormale de certaines maladies, et orienter les actions de prévention en santé publique à mettre en place sur le territoire.

Plus d'infos : www.clis-bure.fr

